

DELIBERATION DU CONSEIL MUNCIPAL DU 06 JUILLET 2022 2022/070

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi six juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Mael CARIOU 1^{ER} adjoint.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé 29
Nombre de conseillers en Exercice 29
Nombre de conseillers Présents 23
Nombre de votants 28

Etaient présents: M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Françoise LAVOISIER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, Mme Irène AMATO, M. OLOW, **Ibrahim** MAKO Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Christelle CHASSÉ, M. Christian ROUX (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à Mme Françoise LAVOISIER), M. Laurent LELIEVRE (pouvoir à M Michel CADIET), Mme Florence LEPY(pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M. Christophe LIÈGE)

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

EMPRUNT DE 195 000 € POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS.

Rapporteur: Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, rappelle que par délibération n° 2021/116 du 17 novembre 2021 le Conseil Municipal a décidé d'acheter un local à la SILÈNE pour y installer une Maison d'Assistants Maternels.

Le montant de cette acquisition en VEFA est de 256 513.71 € HT soit 307 816.45 € TTC. Le plan de financement de cette opération prévoit la réalisation d'un emprunt d'un montant de 195 000 €. Quatre établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Banque des Territoires (caisse des dépôts et consignations).

Les propositions sont présentées aux Elus (tableau joint à la note de synthèse).

Seul le Crédit Mutuel a proposé un emprunt à taux fixe : 1,65 % sur une durée de 20 ans. Les frais de dossier sont de 0.10 % du capital emprunté soit 195 €.

Les autres établissements bancaires proposent des emprunts à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 mois.

Ce dossier a été présenté en commission finances, personnel et vie économique le 22 juin 2022. Les membres de la commission ont émis un avis favorable pour la proposition du Crédit Mutuel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les propositions des différents établissements bancaires consultés,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique le 22 juin 2022, CONSIDERANT la situation inflationniste actuelle et les incertitudes économiques et géopolitiques pour les prochaines années,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE:

◆ DE REALISER un emprunt de 195 000 € au taux fixe de 1,65 % pour une durée de 20 ans auprès du Crédit Mutuel.

Conditions:

Périodicité : trimestrielle

Intérêts: préfixés, base 365 jours.

Remboursement anticipé : 5 % du capital remboursé.

Déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat en une ou

plusieurs fois.

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu De la réception en Préfecture, le 12 juillet 2022 Et de la publication, le 15 juillet 2022 Pour extrait certifié conforme

Le 1er Adjoint, AC

Maël CARIOU